

**Volet B**

Mod

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Ré
Mo
b***15072104***Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Huy, leLe 07 MAI 2015
Le Greffier
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/05/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0478.161.993****Dénomination :**
(en entier) : **MARET**

Forme juridique : Société Civile sous forme de Société Anonyme

Siège : 4280 Hannut, Chemin des Dames 15

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION

Texte :

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2015

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs de la SC SA MARET viennent à échéance le 24 avril 2015.

L'Assemblée proroge le mandat d'administrateur de Monsieur **Charles WAUTERS**, domicilié à 4280 Hannut, Chemin des Dames, numéro 15, pour une durée de 6 ans à compter de ce jour.

Son mandat est gratuit.

Les mandats d'administrateurs de Monsieur **WAUTERS - DIEUDONNE Philippe**, domicilié à 1457 Walhain (Walhain-Saint-Paul), rue le Weya 4 et de Monsieur **WAUTERS Charles-Antoine**, domicilié à 4280 Hannut, chemin des Dames 15, ne sont pas reconduits, et prennent fin à dater de ce jour.

L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans à compter de ce jour, Monsieur **WAUTERS Réginald Harry Philippe**, domicilié à 1030 Schaerbeek, Rue des Pavots, numéro 45/ET02.

Son mandat est gratuit.

Extrait du Conseil d'Administration du 27 avril 2015

Le Conseil, valablement réuni, décide à l'unanimité de nommer en qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur-délégué, Monsieur **Charles WAUTERS**.

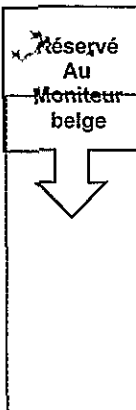
L'administrateur-délégué est chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Son mandat prend cours ce jour, pour une durée de 6 ans.

Son mandat est gratuit.

DECLARATION D'ACTIONNAIRE UNIQUE

Conformément au prescrit de l'article 646 du Code des Sociétés, lequel stipule que l'information de ce que toutes les actions sont réunies en une seule main et l'identité de l'actionnaire unique doivent figurer au dossier dont il est question aux articles 67, 68, 73 et 76 du Code des Sociétés, le Conseil d'administration de la présente société informe que la totalité



Volet B - suite

des actions émises par ladite société sont actuellement entre les mains d'un actionnaire unique, étant Monsieur Charles WAUTERS, prénommé.

**

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.
Charles WAUTERS
Administrateur-délégué.